

Commune de LA CHAPELLE-MOULIERE**PERMIS DE CONSTRUIRE
PRONONCE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE**

Demande de Permis de Construire Maison Individuelle déposée le		25/08/22		Dossier N° : PC 86058 22 X0005	
par :	Monsieur BEAUPOUX Quentin	pour :	Aménagement d'une habitation existante avec surélévation	Surface de plancher	13,95m ²
demeurant	10 route de Bonneuil-Matours 86210	sur un terrain sis	10 rue de la Mairie	Nb bâtiments	:
à :	LA CHAPELLE-MOULIÈRE	à :	LA CHAPELLE- MOULIERE	Nb de logements	:
représenté par :	ARDON FABIEN	Destination	:	Habitation	

Le Maire,

VU la demande susvisée ;

VU le code de l'Urbanisme, notamment ses articles L421-1 et suivants et R421-1 et suivants ;

VU le Plan Local d'Urbanisme de la commune de LA CHAPELLE-MOULIERE approuvé le 4 mai 2004, révisé en date du 18 janvier 2011, modifié en dates du 30 août 2006 et du 25 septembre 2012 et notamment la réglementation applicable à la zone Ub ;

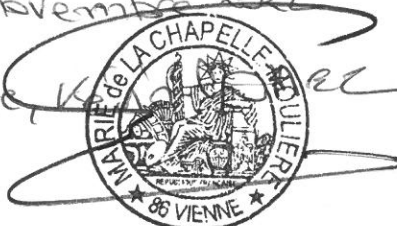
VU la prescription de l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercom

munal sur l'ensemble des communes de Grand Poitiers en date du 25 juin 2021 ;

Vu l'avis Favorable du service Direction Régionale des Affaires Culturelles en date du 18 octobre 2022;

ARRETE**Article 1 : Le PERMIS DE CONSTRUIRE est ACCORDE pour le projet décrit dans la demande susvisée.****Fait à LA CHAPELLE-MOULIERE,**

Le 21 novembre 2022
Le Maire



L'avis de dépôt de la PC 86058 22 X0005 a été affiché en date du